

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Séance ordinaire du 21 juin 2021**

Le Conseil Municipal de FLAVIGNY sur MOSELLE, régulièrement convoqué le 13 MAI 2021 s'est réuni le 21 juin 2021 à 20 h 00 au foyer de FLAVIGNY sur MOSELLE, sous la présidence de Marcel TEDESCO, Maire.

### Etaient présents :

TEDESCO Marcel, RAVEY Dominique, DURAND Pascal, ROZAIRE Anne, ROMARY Jean-Claude, CARDOT Marie-Claude, ROUSSEAU Dominique, GREINER Cathy, SIMONIN Frédérique, ~~NOISETTE Laurent~~, JACOB Valérie, ÉTÉVÉ Guillaume, MEYER Christine, FRESSE Sébastien, ~~HUSSON Séverine~~, GEORGEL Gérard, HINDELANG Stéphanie, ~~GIRAUD Anthony~~, ~~KALTENBACHER Marie-Claude~~.

Etaient excusé(e)s : NOISETTE Laurent, HUSSON Séverine, GIRAUD Anthony, KALTENBACHER Marie-Claude.

### Procuration :

GIRAUD Anthony à RAVEY Dominique

HUSSON Séverine à FRESSE Sébastien

Secrétaire de séance : Pascal DURAND

## **N°38/2021 : REVERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE 2021-2027**

Le Maire rappelle au conseil municipal que le SDE54 perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants conformément à l'article L.5212-24 du code général des collectivités locales CGCT, modifié par l'article 54 de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020.

Par délibération en date du 17 mai 2021, le SDE54 a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, 97 % du produit de la TCCFE collecté sur le territoire communal et ce, jusqu'en 2027 inclus.

Vu la délibération du SDE54 du 17 mai 2021, fixant le principe de reversement de la TCCFE jusqu'en 2027 inclus et la fraction de la taxe reversée aux communes à 97 % du produit réellement collecté sur son territoire.

Le Maire propose de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir du SDE54 un reversement de la TCCFE à hauteur de 97% du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune. Il souhaite que l'assemblée délibérante :

- ✓ APPROUVE le reversement de 97 % de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité perçue par le SDE54 sur le territoire de la commune, pour la période courant de l'année 2021 à 2027 et selon les modalités de versements arrêtées par le comité du SDE54,
- ✓ PRECISE que, conformément à l'article L.5212-24 du CGCT, cette délibération sera transmise au comptable au plus tard le 15 juillet 2021.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **N°39/2021 : ACTUALISATION DU BAIL TDF POUR LA LOCATION DES PARCELLES N°50 et N°53 - Section ZR - AVENANT 1**

Le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération en date du 26 juin 2013, l'assemblée délibérante avait autorisé la location des parcelles n°50 et n°53 - section ZR d'une superficie de 300 m<sup>2</sup> à TDF pour une durée de 12 ans. Cette location concerne le terrain d'assiette du pylône et d'une station destinés à la communication électromagnétique. Le loyer avait été fixé en 2013 à 2400 € par an révisable chaque année selon une formule d'actualisation.

Or, la commune a reçu ces dernières années de multiples sollicitations financières pour la location de ce terrain dont le bail court pourtant jusqu'en 2025. Elle a donc informé le locataire actuel de cette situation et celui-ci propose une réévaluation de 1 500 € du loyer en cours jusqu'en 2025 et une augmentation significative de celui-ci (loyer annuel porté à 8 000 € à compter de 2025) en contrepartie d'une prolongation du bail de 16 années à compter de son échéance.

Après avoir précisé que TDF se réservait le droit de démonter ses installations en cas de contractualisation avec une autre société, le Maire souhaite que l'assemblée délibérante :

- ✓ DONNE SON ACCORD sur la passation de l'avenant n°1 au bail passé le 17 juillet 2013, en augmentant la durée de celui-ci de 16 ans et sa location de manière progressive de 1 500 € à compter de sa signature jusqu'à 8 000 € à partir de 2025.

- ✓ AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 et tout document s'y rapportant.

### ADOpte A L'UNANIMITE

#### **N°40/2021 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANCIENS COMBATTANTS ET SOUVENIR FRANÇAIS et SUBVENTION PROJET PUMPTRACK AVF**

Dominique ROUSSEAU, conseiller délégué responsable de la commission « vie associative » rappelle que, par délibération en date du 06 avril 2021, l'assemblée délibérante avait attribué les subventions aux associations qui en avaient fait la demande. Or, suite au décès brutal de leur Président, l'Association des Anciens Combattants et le Souvenir Français n'avaient pas pu fournir dans les délais leur demande et il avait été convenu une attribution ultérieure.

Dominique ROUSSEAU précise que les justificatifs financiers ont été examinés et que les demandes sont quasiment identiques qu'en 2020, à savoir :

- 450 € pour l'Association des Anciens-Combattants
- 420 € pour le Souvenir Français

Il propose donc d'accorder les sommes demandées aux associations correspondantes.

Par ailleurs, Dominique ROUSSEAU fait également part à l'assemblée d'un projet de l'Association Vélocipédique qui souhaiterait aménager un « pumtrack ». Pour les non-initiés, il rappelle que le pumtrack est un parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, et peut être utilisé avec différents équipements sportifs, dont les VTT ou les BMX.

La participation communale se limiterait à la mise à disposition du terrain d'assiette et à la prise en charge des fournitures pour un montant de 2486,40 € TTC, l'association se chargeant de la mise en œuvre des travaux. Dominique ROUSSEAU précise que sa commission a donné un accord de principe à cette demande.

Après avoir remercié Dominique ROUSSEAU et les membres de sa commission pour leur travail, le Maire souhaite que l'assemblée délibérante :

- ✓ **DONNE SON ACCORD** sur le versement des subventions d'un montant de 450 € pour l'Association des Anciens-Combattants et de 420 € pour le Souvenir Français
- ✓ **ACCEPTTE** la mise à disposition du terrain d'assiette et la prise en charge des fournitures pour l'aménagement du Pumptrack qui sera réalisé par l'Association Vélocipédique.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **N°41/2021 : CADEAU DEPART Cheyenne FATTIBENE**

Le Maire rappelle que Cheyenne FATTIBENE, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelle de 1<sup>ère</sup> classe, souhaite quitter la collectivité pour s'engager sur un nouveau projet professionnel à compter du 31 août prochain.

Comme à son habitude, la municipalité accompagne le départ de ses agents en leur offrant un cadeau pour les remercier du travail accompli tout au long de leur carrière.

Les règles d'attribution ont été fixées dans le cadre de la délibération n°2015/44 du 14 septembre 2015, à savoir pour un départ dans le cadre d'une mobilité 50 € pour les 5 premières années + 10 € par année d'ancienneté au-delà de 5 ans.

En conséquence, le Maire souhaite que l'assemblée communale :

- ⇒ **DONNE SON ACCORD** sur l'achat d'un cadeau à l'occasion d'une valeur fixée sur la base de 50 € + 10 € par année d'ancienneté au-delà de 5 ans (9 ans), soit un montant global de 90 € pour les 9 années passées à la commune de Flavigny sur Moselle.
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à financer cet achat sur le budget général 2021 au compte 6232 « Fête et Cérémonies ».

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAVIGNY SUR MOSELLE****Séance ordinaire du 21 juin 2021 - del 38/2021 à 41/2021**

<b>Marcel TEDESCO</b>	
<b>Dominique RAVEY</b>	
<b>Pascal DURAND</b>	
<b>Anne ROZAIRE</b>	
<b>Jean-Claude ROMARY</b>	
<b>Dominique ROUSSEAU</b>	
<b>Marie-Claude CARDOT</b>	
<b>Cathy GREINER</b>	
<b>Frédérique SIMONIN</b>	
<b><del>Laurent NOISETTE</del></b>	
<b>Valérie JACOB</b>	
<b>Guillaume ÉTÉVÉ</b>	
<b>Christine MEYER</b>	
<b>Sébastien FRESSE</b>	
<b><del>Séverine HUSSON</del></b>	
<b>Gérard GEORGEL</b>	
<b>Stéphanie HINDELANG</b>	
<b><del>Anthony GIRAUD</del></b>	
<b><del>Marie-Claude KALTENBACHER</del></b>	